



## Litige location bateau

-----  
Par tnto

Bonjour,

Lors de la restitution d'un bateau de location, le loueur (Pro) a récupéré les clefs et m'a indiqué que tout était ok. Aucun état des lieux de check out n'a été réalisé à l'issue de la location. Aujourd'hui, le loueur me rappelle pour m'indiquer que j'ai abimé son bateau sur la coque et me réclame un dédommagement pour les réparations.

Quels sont mes recours?

Cordialement,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Sans état des lieux contradictoire, il n'y a aucune preuve de ce qu'il avance. Ignorez.

-----  
Par morobar

Bonjour,  
Quels sont mes recours?

Il est impossible de toucher avec un bateau sans s'en rendre compte. Avec des conséquences pas forcément visibles sur le champ (hélice, coque..)  
Vous devez donc bien savoir si vous avez touché ou non, et le cas échéant ouvrir un dossier sinistre auprès de l'assureur et de la couverture souscrite à la location.

-----  
Par ESP

Bonjour  
A toutes fins utiles, si vous avez payé avec un CB "premier ou gold", vous êtes peut-être garanti.